

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

BTV

Organisme de contrôle agréé

BTV BRUXELLES
Chaussée de Ruisbroek 75
1190 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

BTV ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

Norman-LUy

EAN : _____
Ref. : _____ Compteur n° : o planer
Index : _____

Date du contrôle : 26/06/2011 Type de contrôle : Examen de conformité / visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : ojost 2

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 260

Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement max 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 10 mm² Inter.gén. : type Delta 300mA

Tige électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 12 ; RA : 7,5 Ohm; RI tot 50 MOhm

Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION : - Vol plan en omexe

CONTROLES effectués : voir verso 50% pas terminé

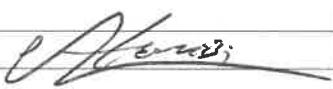
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le : 11/10/11.

le responsable du distributeur

nom :

signature : 

DEVOIRS du PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 26/06/2032 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

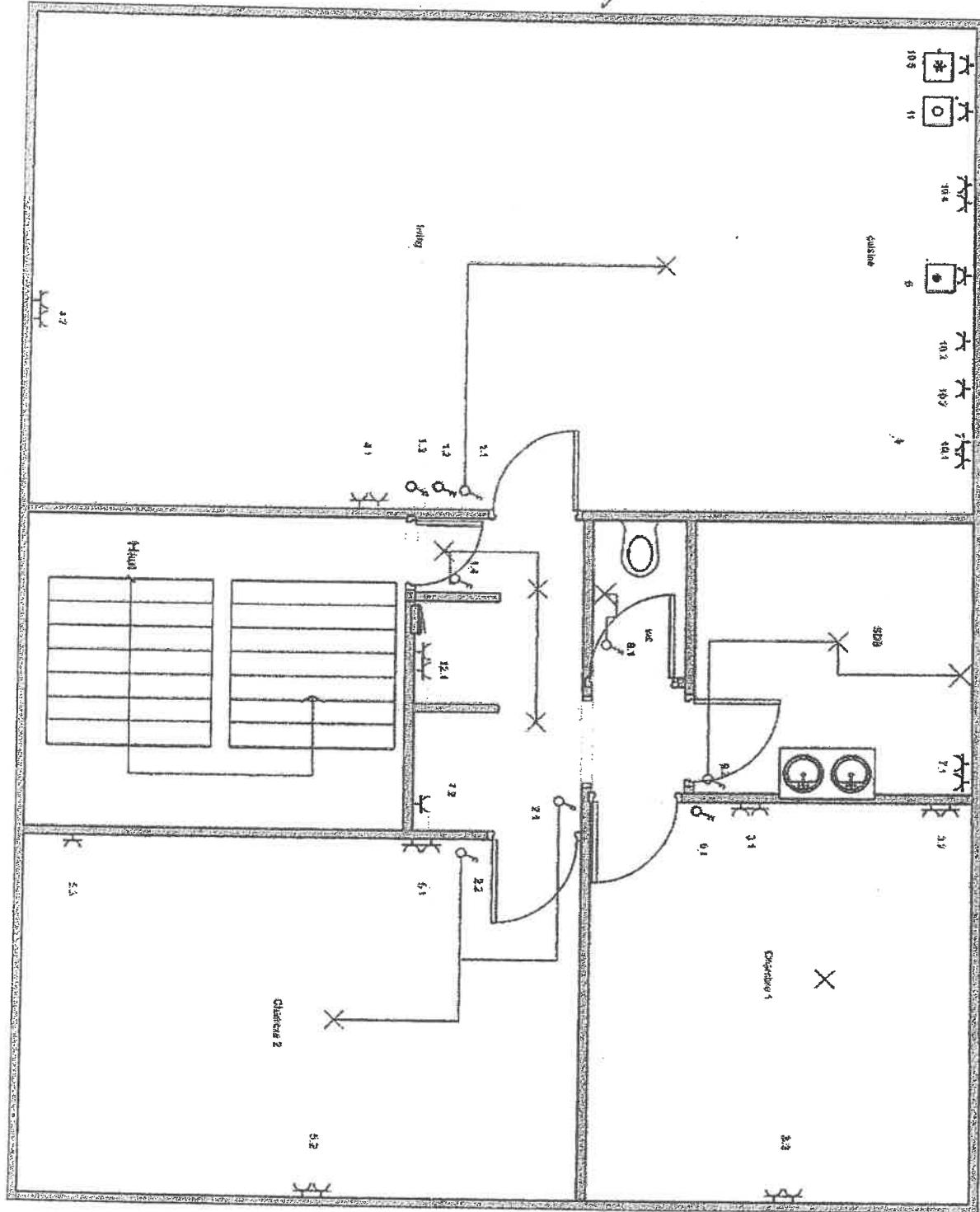
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

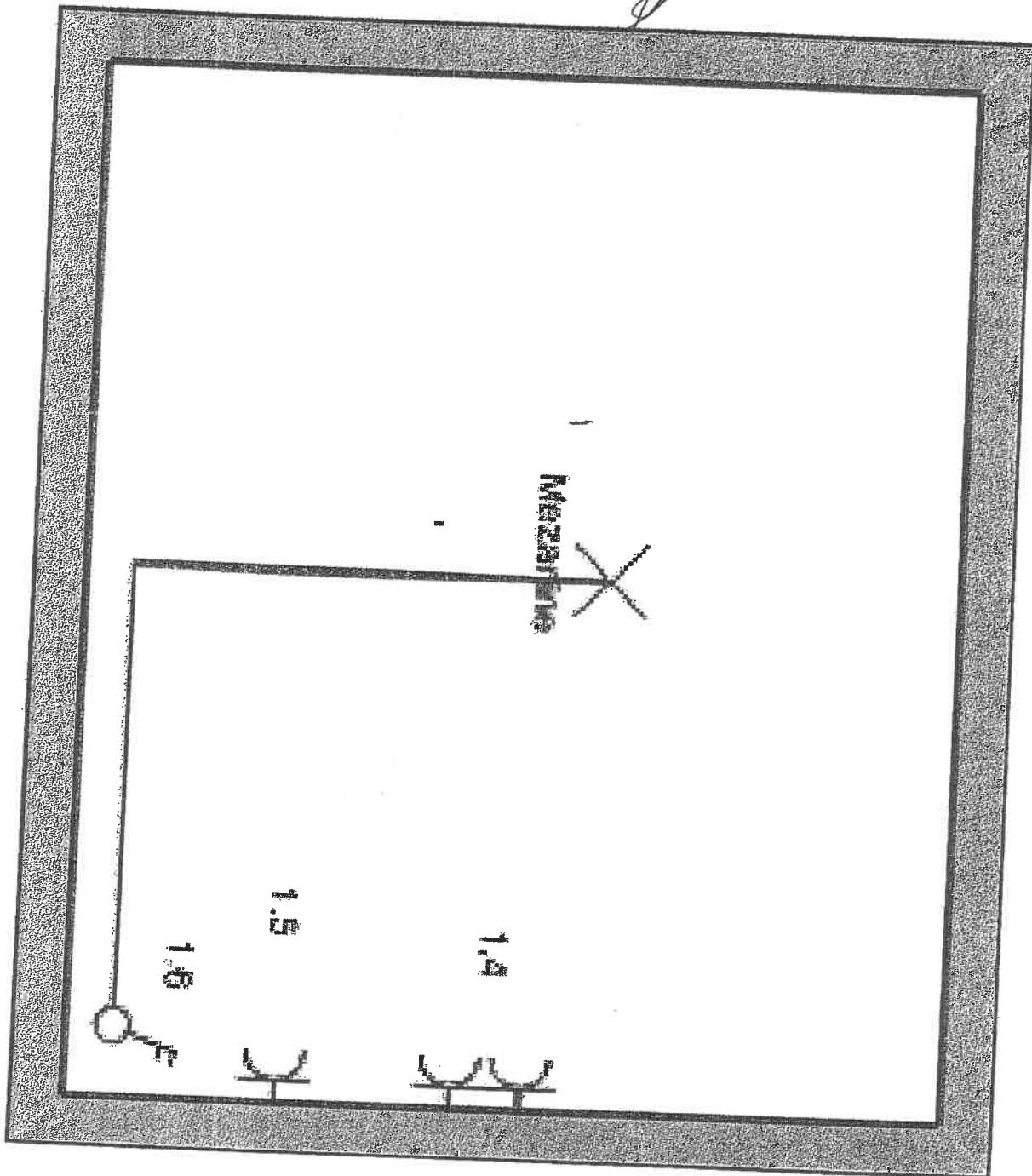
28/10/11 

Le directeur,

MV 130 M/C
26/02/2012

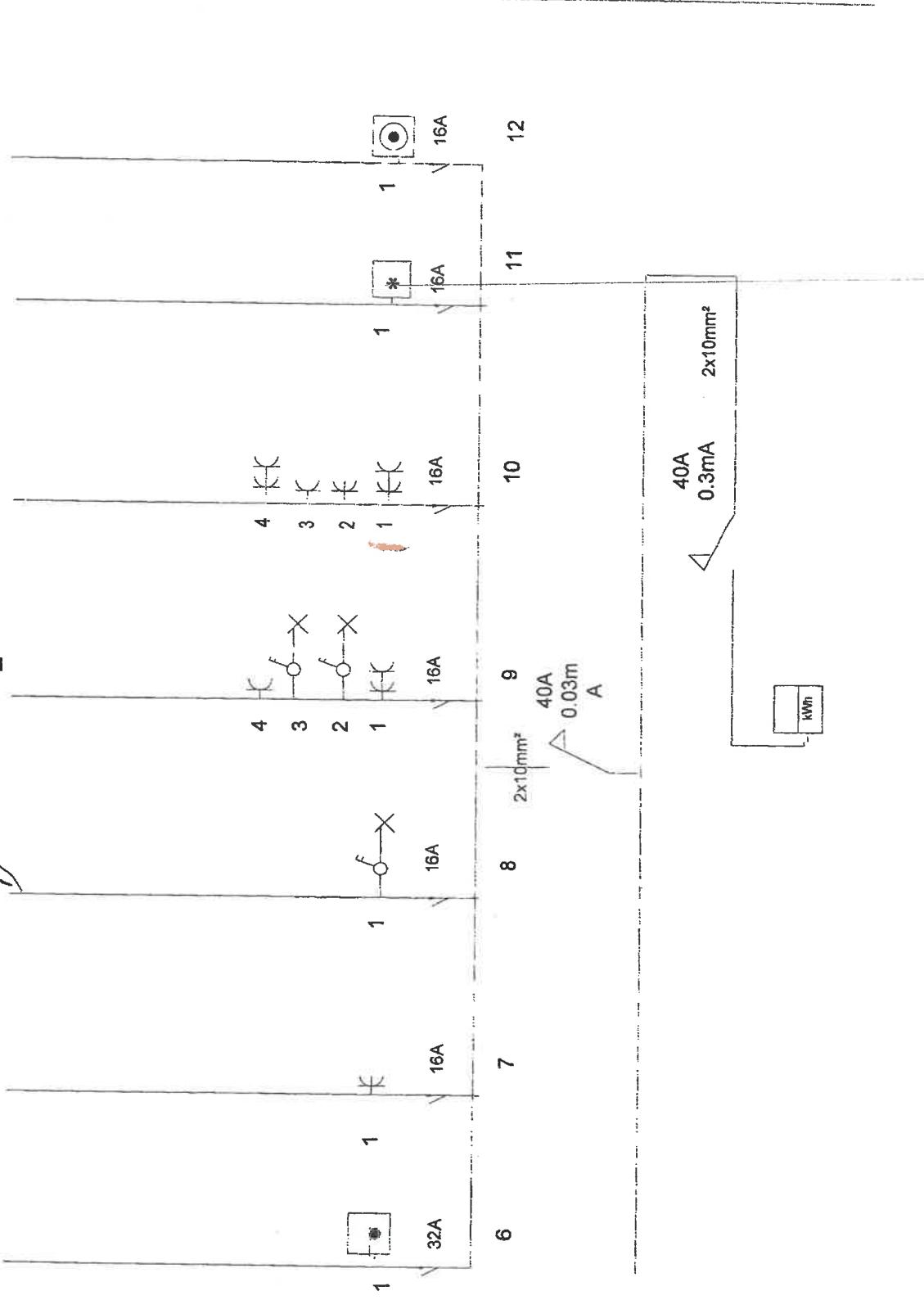


MTV 180 kHz
26/06/2012



NETZPLAN
26.06.2012

Plan
APP2
2



MTR 231 Wk
26/06/2013

Plan
APP2
1

